## ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

## LUTTE CONTRE RECOURS MÈRE PORTEUSE - (N° 2706)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

## **AMENDEMENT**

N º 2

présenté par

Mme Le Dain, M. Binet, M. Popelin, M. Dussopt, M. Fourage, Mme Descamps-Crosnier, M. Valax, M. Roman, Mme Appéré, M. Mennucci, Mme Zanetti et M. Le Borgn'

**ARTICLE 2** 

Supprimer cet article.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'interdiction et les peines en cas de recours à une mère porteuse existent aujourd'hui dans notre droit positif. Il n'y a pas lieu de créer un délit spécifique.